



Défaillant à l'examen et renouvellement de titre de séjour

Par **levanez**, le **14/07/2009** à **10:22**

Bonjour,

Je suis arrivé en France l'année dernière suite à un programme de transfert. En L3 sans connaissance suffisante de la langue française, puis des difficultés administratives je me trouvais trop stressé et donc je n'ai pas pris l'un des examens, donc défaillant toute l'année.

Ma question, c'est est-ce je peux faire une demande de renouvellement mon titre de séjour? J'ai lu que la préfecture a le droit d'expulser tout ce qui est défaillant dans l'étude, c'est vrai?

Merci pour votre réponse

Par **anais16**, le **15/07/2009** à **16:14**

Bonjour,

il est vrai que la préfecture peut refuser le renouvellement si elle considère le manque de sérieux dans les études.

En général il y a une tolérance d'un redoublement, donc tentez quand même le renouvellement.